

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 17270

présenté par

M. Kervran, M. Larsonneur, M. Lamirault, M. Thiébaud, M. Patrier-Leitus, M. Favennec-Bécot et
M. Benoit

ARTICLE 7

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.